

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Réception des soumissions - TPSGC / Bid
Receiving - PWGSC
1550, Avenue d'Estimauville
1550, D'Estimauville Avenue
Québec
Québec
G1J 0C7

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet ROULOTTE DE CHANTIER	
Solicitation No. - N° de l'invitation W7701-166098/A	Date 2015-10-09
Client Reference No. - N° de référence du client W7701-166098	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCN-016-16563	
File No. - N° de dossier QCN-5-38172 (016)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-11-23	Time Zone Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Carrier, Bertrand	Buyer Id - Id de l'acheteur qcn016
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2774 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: RDDC-R ET D DÉFENSE CANADA-VALCARTIER DRDC-DEFENCE R & D CANADA-VALCARTIE BÂTISSE 243 (CEEM) 2459 ROUTE DE LA BRAVOURE QUEBEC Québec G3J1X5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

TPSGC/PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Delivery Required - Livraison exigée VOIR DOC	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7701-166098/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7701-166098

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCN-5-38172

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcn016

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

(VOIR PAGE SUIVANTE)

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1.1 BESOIN	4
1.2 COMPTE RENDU	4
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	5
2.4 LOIS APPLICABLES	5
2.5 MEILLEURE DATE DE LIVRAISON - SOUMISSION	6
2.6 AMÉLIORATIONS APPORTÉES AUX BESOINS PENDANT LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	8
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	9
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	11
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	11
6.2 BESOIN	11
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	11
6.4 DURÉE DU CONTRAT	11
6.5 RESPONSABLES.....	11
6.6 PAIEMENT	12
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	13
6.8 ATTESTATIONS	13
6.9 LOIS APPLICABLES	13
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	13
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	13
6.12 INSPECTION ET ACCEPTATION	14
6.13 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION	14
ANNEXE A - ROULOTTES DE CHANTIER – SPÉCIFICATIONS ET MATRICE DE CONFORMITÉ	15
ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT	18
ANNEXE C - PLANS.....	19

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T (2014-06-26) Condition du matériel - soumission.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Meilleure date de livraison - soumission

Bien que la livraison soit demandée pour 8 semaines calendrier suivant l'octroi du contrat, la meilleure date de livraison, qui peut être offerte, avant cette date, est le _____.

2.6 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard 10 jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copies papier)

Section III : Attestations (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la Base de paiement – Annexe B. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Le soumissionnaire devrait fournir la documentation avec leur soumission montrant comment ils répondent aux exigences techniques détaillées dans l'annexe "A".
- b) Le soumissionnaire devrait fournir avec leur soumission, le tableau complété de l'annexe "A", Roulottes de chantier - Spécifications et matrice de conformité.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le coût d'évaluation de la proposition (CEP) le plus bas (Annexe B) sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7701-166098/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7701-166098

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
QCN-5-38172

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcn016
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir deux (2) roulottes de chantier préfabriqué, conformément au besoin décrit à l'annexe « A » **Roulottes de chantier - Spécifications et matrice de conformité**, et aux parties technique de la soumission de l'entrepreneur datée du _____.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'à la date d'acceptation des livrables.

6.4.1 Date de livraison

L'entrepreneur doit avoir terminé la livraison totale au plus tard huit (8) semaines calendrier suivant l'octroi du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Bertrand Carrier
Titre : Spécialiste de l'Approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements

Adresse : 1550 ave, D'Estimauville,
Québec, Qc
G1J 0C7

Téléphone : 418-649-2774
Télécopieur : 418-648-2209
Courriel : bertrand.carrier@tpsgc.gc.ca

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7701-166098/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7701-166098

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
QCN-5-38172

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcn016
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *un prix ferme précisé dans l'annexe B*, selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane *sont inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Modalités de paiement

Clause du guide des CUA H1000C (2008-05-12), Paiements unique

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2015-09-03) Conditions Générales- bien (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Roulottes de chantier - Spécifications et matrice de conformité;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) Annexe C, Plans,
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*).

6.11 Clauses du Guide des CCUA

A1009C	2008-05-12	Accès aux lieux d'exécution des travaux
G1005C	2008-05-12	Assurance
B1501C	2006-06-16	Appareillage électrique
A9068C	2010-01-11	Règlements concernant les emplacements du Gouvernement
A9006C	2012-07-16	Contrat de défense

6.12 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.13 Instructions d'expédition

- a) Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) ; Centre d'essais et d'expérimentation en munitions (CEEM), 2459, route de la Bravoure, bâtisse 243, Québec, Québec, Canada, G3J 1X5, selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.
- b) L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison et d'administration, de tous les coûts et risques liés au transport, ainsi que du dédouanement et des droits de douane et des taxes applicables.
- c) L'entrepreneur devra aviser le chargé de projet, au moins 72 heures avant de procéder à la livraison.

ANNEXE A - ROULOTTES DE CHANTIER – Spécifications et matrice de conformité

1. CONTEXTE

Le site d'essai du 2500 mètres(m) a été séparé en deux parties sur sa longueur en érigeant un mur de bloc dans le but d'opérer deux sites d'essai indépendants. Le premier est utilisé pour effectuer un tir à courte distance de 200 m sous couvert servant de corridor balistique. Tandis que le deuxième champ tir est utilisé pour effectuer un tir de longue distance pouvant atteindre approximativement 2300 m. Cette modification fut effectuée afin de répondre à l'augmentation de demande d'essai de nos clients. Cependant, malgré le fait que ces sites distinct soit rendu complètement indépendant et fonctionnel, les installations présentement utilisés comme bureau de travail sur ces sites, sont inadéquat et ne répondre plus au besoin des équipes impliquées aux essais. La solution qui permettrait à ces équipes de travailler dans des conditions adéquate et ainsi, fournir un rendement maximal dans le prélèvement de donnée lors d'essai, serait de changer les installations de travail par de nouvelles roulottes de chantier ayant pour dimension de 10 x 24 pieds et construites selon le devis fourni.

2. ACRONYMES

CEEM	Centre d'essais et d'expérimentation en munitions
RDDC	Recherche et développement pour la défense Canada
EDB	Énoncé de besoin
BTU	British Thermal Unit
LBS	Livre
RT	Responsable technique
M	mètre

3. DOCUMENTS APPLICABLES ET RÉFÉRENCES

- DA1 : Plan 1 – Description des murs et emplacements de la porte et fenêtres
- DA2 : Plan 2 – Emplacement des unités de chauffage et de climatisation
- DA3 : Plan 3 – Emplacement des tables de travail
- DA4 : Plan 4 – Emplacement des prises électriques à 36 pouces du plancher
- DA5 : Plan 5 – Emplacement des prises électriques à 60 pouces du plancher et panneau électrique
- DA6 : Plan 6 – Emplacement alimentation électrique et passe fil extérieur du mur C

4. BESOINS

L'entrepreneur doit fournir 2 roulottes identiques incluant les items répondants aux spécifications suivantes dans chaque roulotte :

	EXIGENCES	CONFORME
1	<u>Deux (2) Roulottes de chantier 10 pieds x 24 pieds</u> A. Porte 36 x 80 pouces placée à environ 4 à 5 pieds du coin arrière (voir DA1) B. quatre (4) fenêtres de 30 pouces x 40 pouces distribuées comme suit : <ul style="list-style-type: none">• deux sur le mur du fond, (voir DA1)• une sur le mur de la porte centrée dans l'espace restante, (voir DA1)• une centrée sur le mur arrière (voir DA1) C. Résistance thermique (R) minimale des murs de R-20, et celle de la toiture et du plancher de R-28;	
2	<u>Circuit électrique boîte 100 ampères minimum (voir DA5)</u> A. Circuit protégé pour ne pas endommager les équipements	

	EXIGENCES	CONFORME
	<p>B. 17 prises électrique 120 volts à 36 pouces du sol sur tous les murs distancées d'environ 3 pieds (même sous les fenêtres), (voir DA4)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 prises sur le mur du fond, • 6 prises sur chaque mur, 3 à gauche et 3 à droite • 4 prises sur le mur de la porte <p>C. 9 prises électriques 120 volts à 60 pouces du sol sur tous les murs (voir DA5):</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 prises entre les deux fenêtres du mur du fond, • 4 prises sur chaque mur, 2 à gauche et 2 à droite • 2 prises sur le mur de la porte soit chaque côté de la fenêtre centrée dans l'espace, <p>D. 2 prises électrique extérieur 120 volts, une à chaque extrémité. (Voir DA4)</p> <p>E. Éclairage au néon à l'intérieur, selon les normes du code du bâtiment</p> <p>F. Éclairage extérieur près de la porte d'entrée</p> <p>G. Porte 6 pouces x10 pouces, isolée, servant de passe fil extérieur / intérieur sur le mur d'extrémité (voir DA6)</p> <p>H. 2 unités de chauffage sur chaque mur de 24 pieds avec thermostat murale (voir DA2)</p> <p>I. Connecteur Électrique de type : HUBBELL, 5100R9W, 100A 30Y 10HP, 120/208 VAC, 223A, LISTED OUTLET (voir DA6)</p>	
3	<p>Extérieur</p> <p>A. Minimum de 4 trépieds / stabilisateurs.</p> <p>B. Perron et escaliers galvanisé, grillagé. Selon les normes du code du bâtiment</p> <p>C. Minimum de 3 essieux pouvant supporter 6 000 Lbs chacun</p> <p>D. Plaque en acier de 3/16 pouce d'épais minimum, déposée sur les solives et sous la membrane du toit</p> <p>E. 4 panneaux extérieurs en aluminium, sur coulisse, amovible, à ancrage par le haut</p> <p>F. Isolation et renforcement de la structure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • plancher isolé avec du R28, et solives de 2 pouces x 8 pouces • murs isolés avec du R20, et solives de 2 pouces x 6 pouces • toit isolé avec du R28, et solives de 2 pouces x 10 pouces 	
4	Air climatisée 8 000 BTU minimum (voir DA2)	
5	<p>Intérieur</p> <p>A. Comptoir autoportant en stratifié, 24 pouces de profond, à 32 pouces du plancher, 40 pieds linéaires (voir DA3)</p> <p>B. 4 stores / pare soleils</p> <p>C. 8 crochets près de la porte d'entrée pour manteaux.</p>	

5. RÉUNIONS

Une rencontre de coordination au début des travaux puis des rencontres régulières sur les lieux de construction de l'entrepreneur pour rendre compte de l'avancement des travaux.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7701-166098/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7701-166098

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
QCN-5-38172

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcn016
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6. **CONSIDÉRATIONS SPÉCIALES**

Le chauffage et l'air climatisé peuvent être combinés en une thermopompe.

7. **LIVRABLES**

- Deux (2) roulottes de chantier mobiles et préfabriquées, selon les exigences du contrat
 - Un dessin d'atelier (plan et détails) (2 copies).
 - Livraison incluse au :
Centre d'essais et d'expérimentation en munitions (CEEM)
2459, route de la Bravoure, bâtisse 243,
Québec, Québec, Canada,
G3J 1X5
-

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

ITEM	DESCRIPTION	QTÉ.	PRIX UNITAIRE FERME	PRIX FERME TOTAL (CAD)
1	Deux (2) roulottes de chantier neuves de 10 pieds par 24 pieds, Selon les exigences de l'annexe A et du contrat, incluant : <ul style="list-style-type: none">• Livraison• Climatisation• Plans et dessins d'atelier	2	\$	\$
COÛT D'ÉVALUATION DE LA PROPOSITION (CEP) =				\$

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7701-166098/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7701-166098

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
QCN-5-38172

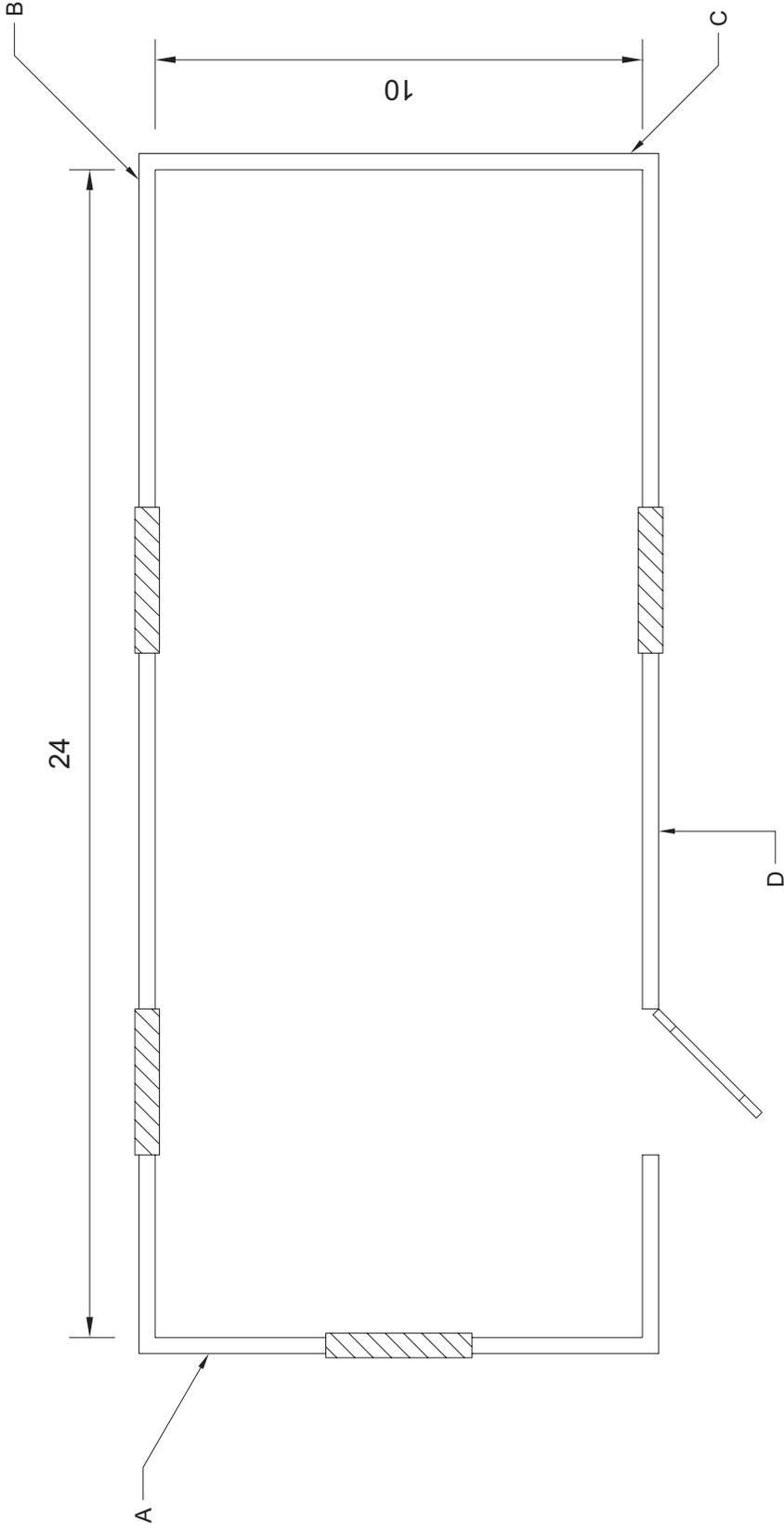
Buyer ID - Id de l'acheteur
qcn016
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE C - PLANS

(VOIR DOCUMENT CI-JOINT)

Plan #1 (DA1)

Description des murs et emplacement de la porte et des fenêtres

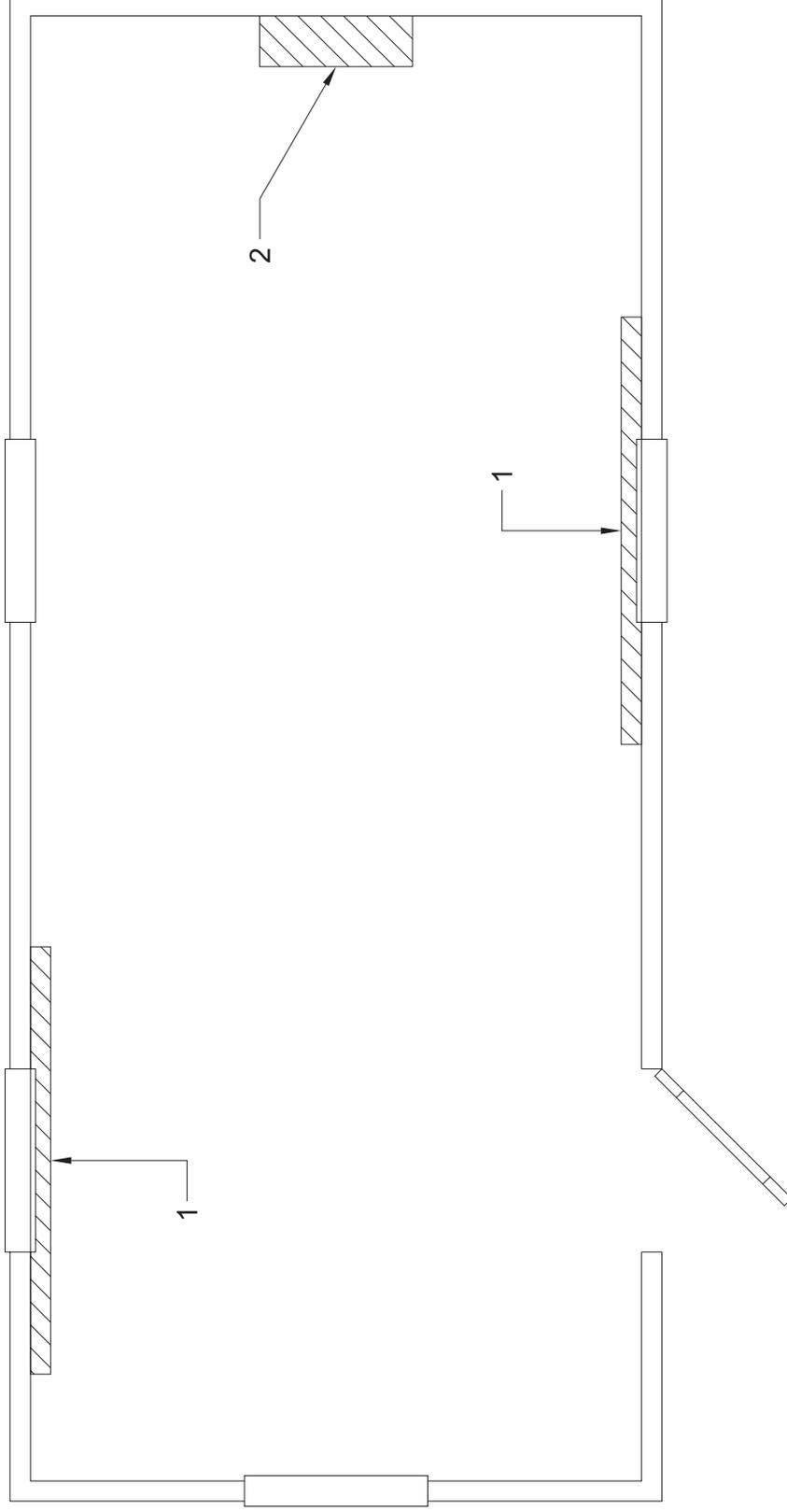


Légende

- A : Mur de 10 pieds avec fenêtre de 30X40 pouces (centré)
- B : Mur de 24 pieds avec 2 fenêtres de 30X40 pouces
- C : Mur de 10 pieds avec pôle
- D : Mur de 24 pieds avec porte de 36X80 pouces et fenêtre de 30X40 pouces

Plan #2 (DA2)

Emplacement des unités de chauffage et de climatisation



Légende

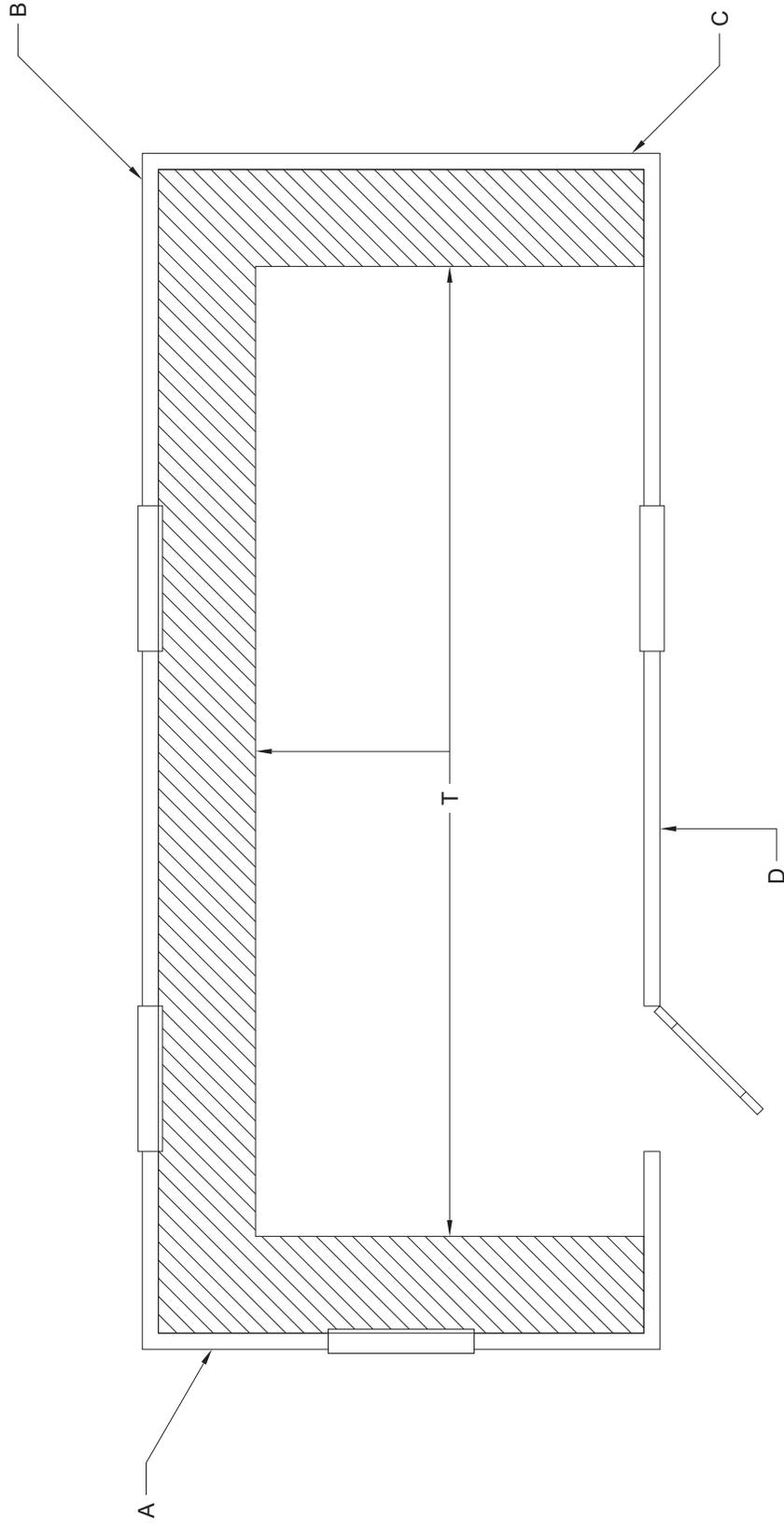
1 : Unité de chauffage avec thermostat mural

2 : Climatiser 8000 BTU minimum

Note : Le chauffage et la climatisation pourrait être une thermopompe.

Plan #3 (DA3)

Description des tables de travail



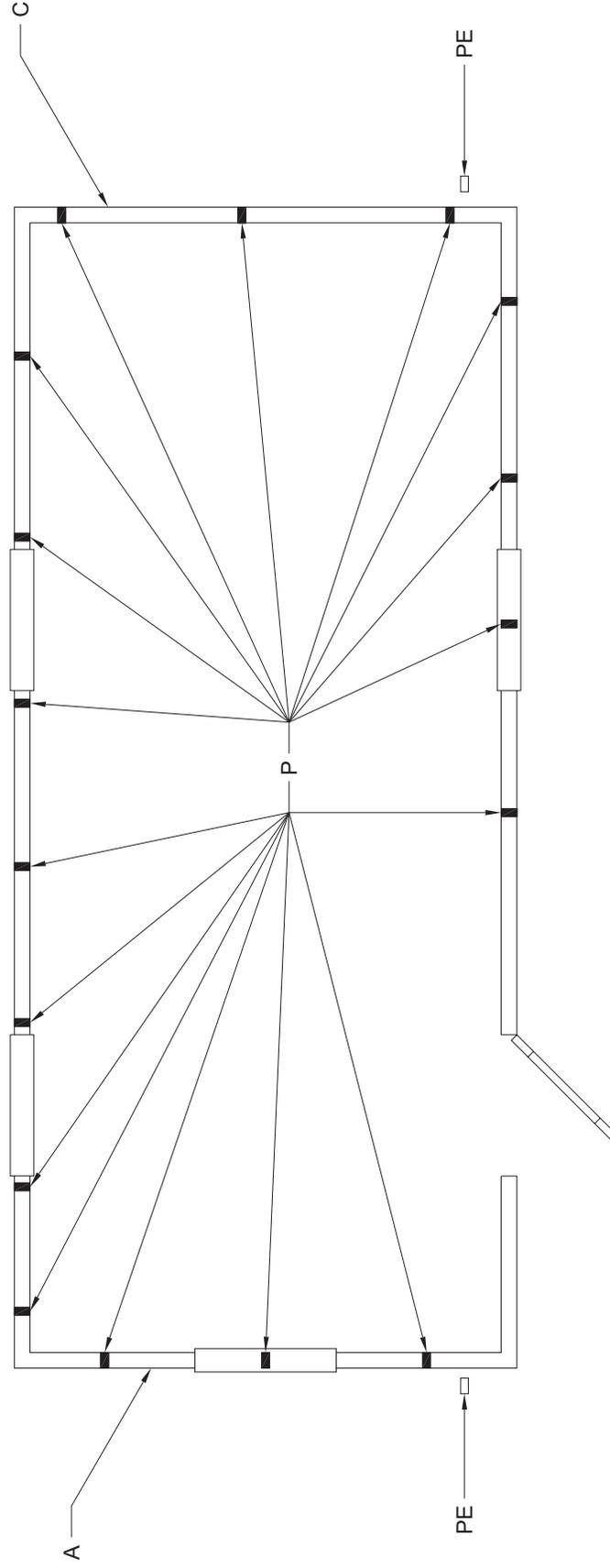
Légende

T : Table de travail autoportante.

Note : Les dimensions de la table sont de 24 pouces de profond par 40 pieds linéaires, couvrant les murs A, B et C. la table sera conçue en stratifié et sera installée à 32 pouces du sol sur une structure d'aluminium ou d'acier de 1 1/2 pouces carré et une barre de soutien en angle (équerre) répartie sur l'ensemble (environ 3 ou 4 pieds).

Plan #4 (DA4)

Emplacement des prises électriques à 36 pouces du plancher



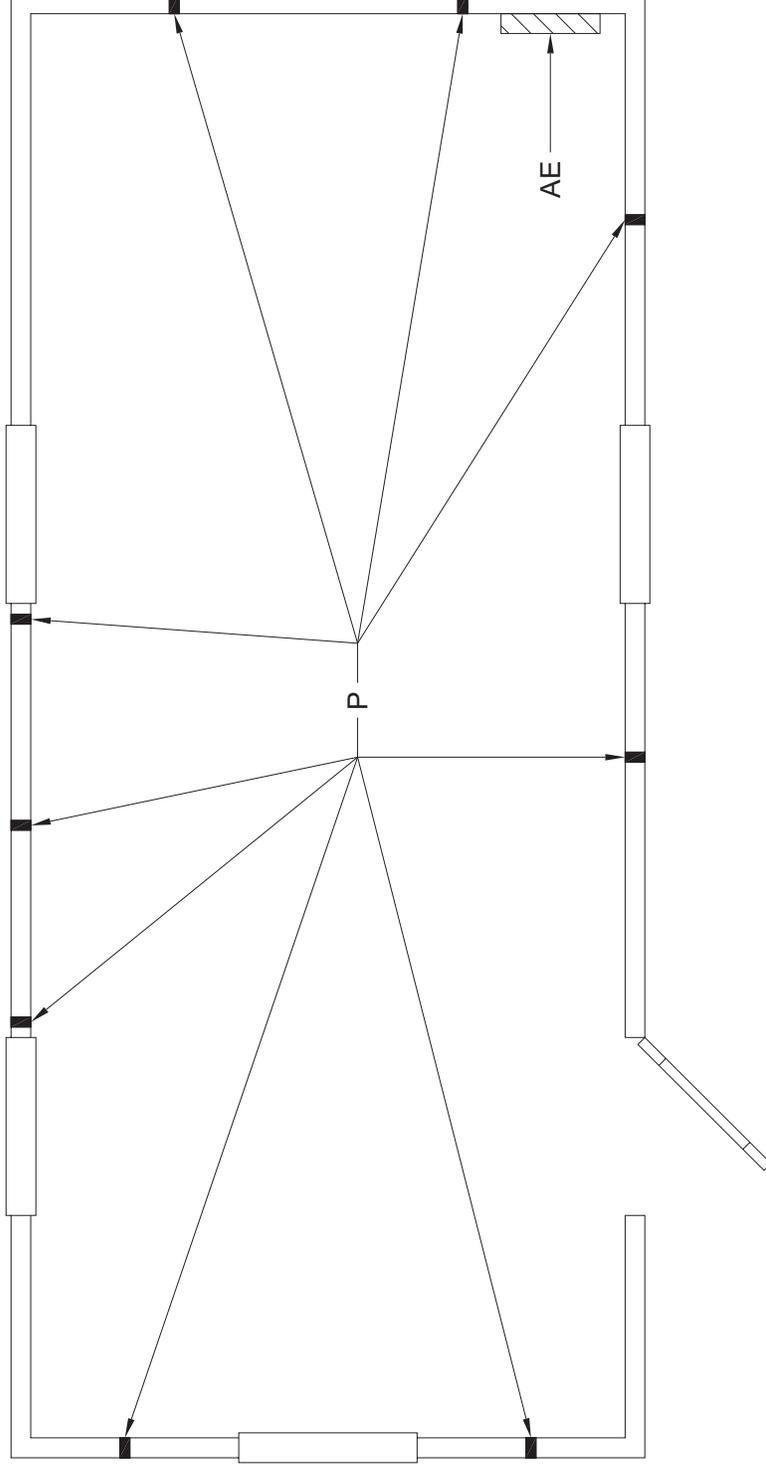
Légende

P : Prises électriques 120 volts intérieures installées à 36 pouces du plancher, soit à 4 pouces au-dessus du table de travail.

PE : Prises électriques extérieures de 120 volts installées sur les murs A et C, à la hauteur selon les normes du bâtiment.

Plan #5 (DA5)

Emplacement des prises électriques à 60 pouces du plancher et du panneau électrique



Légende

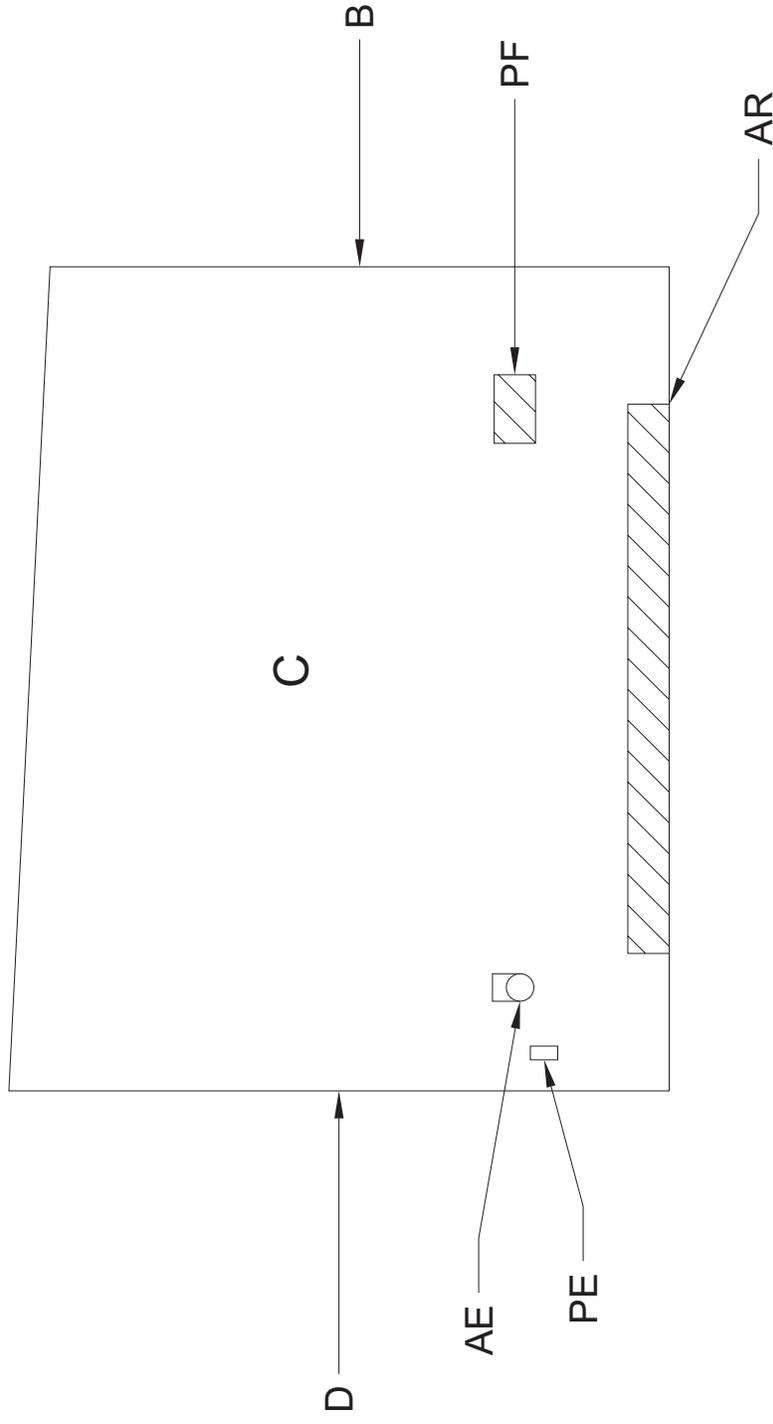
P : Prises électriques intérieures 120 volts installées à 60 pouces du plancher.

AE : Panneau électrique – boîte électrique de 100 ampères minimum.

Note : En combinant le nombre de prises électriques du plan #4 et du plan #5, vous devez prendre en considération le surmembre de celle-ci et les répartir sur différents disjoncteurs (*breaker*) pour éviter la surcharge, toujours selon les normes du bâtiment.

Plan #6 (DA6)

Emplacement alimentation électrique et passe fil extérieur du mur C



Légende

B : Mur B

C : Mur C

D : Mur D

PE : Prise électrique 120 volts extérieur

AE Alimentation électrique 220 volts de type Hubbell, 5100R9W, 100 A 30Y 10 HP 120/208 VAC, 223 A, listed outlet afin d'être compatible avec notre système.

AR : Attelage de remorquage

PF : Porte de 6X10 pouces isolée, ouvrant vers l'extérieur, servant de passe fil.